



Juin 2005



Etat d'avancement Contrat de Rivière Haute Dordogne



EPIDOR

Contrat de rivière Haute Dordogne

Sommaire

1- Etat d'avancement du contrat de Rivière	2
1.1- Thème 1 : Qualité des eaux	2
1.1.1- Assainissement domestique	2
A – Zonages d'assainissement et SPANC	2
B - Assainissement collectif	2
1.1.2- Assainissement industriel.....	3
1.1.3- Assainissement agricole.....	3
A - Collecte du lactosérum	3
B - Etude des effluents fromagers	3
C – Approche de l'impact des activités agricoles	5
1.1.4- Déchets	5
A – Décharges non autorisées.....	5
B – Actions inscrites au contrat	5
1.1.5- Ressource en eau potable	5
1.1.6- Suivi de la qualité des eaux.....	6
1.2- Thème 2 : Dynamique fluviale	6
1.2.1- Commission Dynamique fluviale.....	6
1.2.2- Stabilisation du profil en long de la Haute Dordogne, restauration des berges, gestion des atterrissements et des inondations	6
1.2.3- Gestion des débits des retenues de la Haute Dordogne	7
1.3- Thème 3 : Espèces et milieux	8
1.3.1- Les espèces et milieux naturels	8
1.3.2- L'entretien des cours d'eau	8
1.1.3- Les étangs ou plans d'eau.....	8
1.4- Thème 4 : Mise en valeur touristique.....	9
1.4.1- Aménagement des sources de la Dordogne	9
1.4.2- Sentier de randonnées des sources aux sources.....	10
1.4.3- Développement de l'activité pêche	10
1.4.4- La retenue de Bort les Orgues et les affluents.....	10
1.4.5- Commission Paysage et développement touristique	10
1.5- Thème 5 : Le suivi et animation.....	10
1.5.1- Outils de communication du contrat de Rivière.....	10
1.5.2- Site INTERNET	11
1.5.3- Permanence du contrat de rivière en mairie du Mont Dore (63)	11
1.5.2- Animation du contrat de Rivière.....	12
ANIMATION PARTICULIERE : Remue ménage sur la Dordogne.....	12
2 - Bilan financier du Contrat de Rivière Haute Dordogne.....	12
2.1 Prévisions.....	12
2.2 Bilan de juin 2004 à juin 2005.....	13
Thème 1 : Qualité des eaux	13
Thème 2 : Dynamique fluviale.....	13
Thème 3 : Espèces et milieux.....	13
Thème 4 : Mise en valeur touristique.....	13
Thème 5 : Suivi et animation du Contrat de Rivière	13
COORDONNEES	15

1- Etat d'avancement du contrat de Rivière

1.1- Thème 1 : Qualité des eaux

1.1.1- Assainissement domestique

A – Zonages d'assainissement et SPANC

Suite à l'enquête menée l'année dernière en mai 2004 et suite à la réunion d'information sur l'assainissement autonome et la mise en place des SPANC (services publics d'assainissement non collectif) le 26 novembre 2004 à Tauves (63), on peut constater une nette évolution :

- 7 communes ont lancé ou vont lancer leur étude de zonage d'assainissement (Trémouille St Loup, Montboudif, Riom es Montagne, Saint Saturnin, Chanterelle, Montgreleix, Cheylade)

Cependant la réalisation de 2 études de zonage d'assainissement, inscrites dans la première année du programme d'actions du contrat de rivière, n'est toujours pas engagée : c'est le cas des communes Bagnols et d'Egliseneuve d'Entraigues.

Pour ce qui concerne la mise en place de SPANC :

- 2 Collectivités ont la compétence : SIVOM Haute Dordogne et Communauté de Communes Sumène Artense,
- 2 Collectivités réfléchissent à la prise de compétence : Communauté de Communes Sancy Artense et Communautés de Communes Pays de Gentiane.

B - Assainissement collectif

3 Collectivités se sont mobilisées durant l'année 2 du contrat de rivière pour améliorer leur système d'assainissement collectif comme prévu au programme d'actions du contrat:

- le SIVOM Haute Dordogne a terminé la consultation des entreprises pour la mise aux normes de la station d'épuration de 30 000 EH (traitement complémentaire de l'azote et du phosphore et mise en place de l'autosurveillance). C'est l'entreprise France Assainissement qui a été retenue en décembre 2004 pour réaliser les travaux. Le dossier d'autorisation loi sur l'eau, réalisé par Beture Serec, est passé à enquête publique du 17 janvier au 16 février 2005. Le dossier de demande de financement a, quant à lui, été envoyé aux différents financeurs début janvier 2005 avec une demande de labellisation au titre de la Convention Interrégionale Vallée Dordogne selon le plan de financement suivant : 35% Agence de l'Eau Loire Bretagne, 35% Conseil Général du Puy de Dôme et 10% de l'Etat (FNADT).

Pour ce qui concerne la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif, une réunion de concertation s'est tenue le 27 mai dernier avec les 3 communes du territoire du SIVOM Haute Dordogne et les partenaires financiers afin de faire le point sur la stratégie à mener pour l'élaboration d'un programme pluriannuel hiérarchisé et cohérent à l'échelle de la vallée.

- la Commune de Condat (1121 habitants) engage la réhabilitation de ses réseaux d'assainissement collectif et la création d'une station d'épuration pour le bourg sous la conduite d'opération de la DDAF du Cantal. Le projet est en cours d'élaboration sur 2005-2006 et les premiers travaux devraient démarrer en 2007.

- la Commune de Riom es Montagne engage une mise à jour de son étude diagnostique de réseaux d'assainissement dans le cadre de la réalisation de son schéma communal d'assainissement. Bien que le projet de réhabilitation de station d'épuration ne soit plus à l'ordre du jour et compte tenu des problèmes de qualité de l'eau de la Véronne en aval de Riom es Montagne, il semblerait que des rejets d'eaux usées et des eaux claires parasites seraient à l'origine du dysfonctionnement du système d'assainissement de la ville.

4 Communes ayant inscrit des actions de réhabilitation de station d'épuration et/ou de réseaux d'assainissement dans les deux premières années du programme d'actions du contrat de rivière, ne sont toujours pas engagées : c'est le cas des communes de Picherande (63), la Tour d'Auvergne (63), St Amandin (15) et St Bonnet de Condat (15).

1.1.2- Assainissement industriel

Comme prévu dans le programme d'actions du contrat de rivière, la laiterie Walchly, située sur la commune de Condat (15), a engagé dès 2003 la création d'une station d'épuration pour traiter ses effluents (rejets actuels estimés à 12 000 EH).

Pour ce qui concerne la laiterie de Tauves (63), le système de traitement et de suivi des effluents est en cours d'analyse.

Pour rappel, la laiterie de Dienne (15) est fermée depuis le 26 juin 2004 pour cause de départ en retraite du gestionnaire. Le lait collecté est donc maintenant transféré à la laiterie de Celles.

1.1.3- Assainissement agricole

A - Collecte du lactosérum

122 Producteurs de St Nectaire adhérents au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) sont équipés de tanks pour la collecte du lactosérum. 95 de ces Producteurs sont situés dans le Puy de Dôme alors que seuls 27 Producteurs sont situés dans le Cantal. Il manque aujourd'hui une caisse de péréquation afin d'équilibrer les dépenses et les recettes selon le cours du lactosérum. Le GIE s'est engagé à constituer cette caisse. A ce jour elle n'est toujours pas mise en place.

La collecte annuelle par 5 laiteries dont 2 situées sur le territoire du contrat de rivière (Condat et Tauves), représente 11,7 millions de litres (représente une pollution d'une ville de 16 000 habitants) dont 9 millions situés sur le territoire du Contrat de Rivière Haute Dordogne.

B - Etude des effluents fromagers

La mise en œuvre de cette étude associe, à travers un comité de pilotage, l'ensemble des syndicats ou association de professionnels du territoire, les chambres d'agriculture, les services techniques de l'Etat, des Agences de l'Eau, les départements et les régions.

Suite à une réunion de démarrage qui s'est tenue le 9 décembre 2004, le Bureau d'études NCA a présenté le 24 mai dernier les premiers résultats de l'étude diagnostique (analyse des caractéristiques du milieu naturel, production fromagère sur le territoire du contrat de rivière, analyse de la charge d'azote organique).

Le rapport provisoire et le diaporama présentés lors de la réunion sont téléchargeables sur le site internet d'EPIDOR dans la rubrique « ACTIONS » dans la page « Contrat de Rivière Haute Dordogne » dans la partie documentation...

Les principaux résultats de la phase 1 de l'étude:

Les systèmes d'exploitation des producteurs fromagers sont **sécuritaires sur le plan environnemental** compte tenu du lien étroit entre la production laitière et la production du sol (herbe et foin). La pression azotée est relativement faible sur le territoire d'étude, mais des variations géographiques sont constatées avec notamment la **part prédominante du bassin versant de la Rhue dans les apports organiques** et plus particulièrement la Santoire, l'amont de la Rhue et la petite Rhue.

Il est constaté :

⇒ 240 producteurs fromagers sur l'ensemble des communes concernées par le Contrat de Rivière dont **161 producteurs** à l'intérieur du territoire du contrat, 116 producteurs visités, 45 producteurs enquêtés par courrier (dont 11 ayant répondu).

⇒ une production fromagère sur le territoire du contrat de rivière répartie sur 5 zones d'appellation d'origine contrôlée (St Nectaire, Cantal, Salers, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert). Cela concerne 1 seul producteur fermier de Bleu d'Auvergne et de Fourme d'Ambert, 20% des producteurs de Cantal et de Salers et 52% des producteurs de St Nectaire. La répartition géographique révèle que **26 producteurs** sont situés sur le bassin versant de la Dordogne alors que **135 producteurs sont situés sur le bassin versant de la Rhue**. La surface agricole utilisée (SAU) est en moyenne de 89 ha occupé à 99% par des prairies naturelles. Ceci représente 10% de la SAU totale du bassin versant de la Haute Dordogne.

⇒ plus de **90% des producteurs vendent leurs fromages en blanc** (sans affinage) alors que 13% vendent leurs fromages à la ferme (partie ou totalité).

⇒ des **capacités de stockage des effluents insuffisantes** compte tenu du contexte du territoire et l'absence de définition de l'aptitude des sols à l'épandage engendrant une incapacité à l'utilisation agronomique des effluents (73% des fosses de stockage ont moins de 4 mois de stockage alors que 6 à 7 mois de stockage sont nécessaires sur le territoire d'étude compte tenu des conditions climatiques et pour une utilisation agronomique des effluents ; la couverture des fosses et la séparation des effluents de laiterie seront à prévoir). Pour information il existe 6694 vaches laitières sur l'ensemble des exploitations diagnostiquées représentant 20% du cheptel total du bassin versant de la Haute Dordogne, 48% des exploitations ont moins de 70 UGB (Unité Gros Bétail), 23% sont comprises entre 70 et 90 UGB et 29% sont supérieures à 90 UGB.

⇒ **97% des producteurs diagnostiqués ont mis en place une solution de gestion de leur lactosérum** sur leur exploitation selon 3 destinations : collecte par le GIE, Groupement d'Intérêt Economique, (concerne 51 producteurs et 44% du volume total de lactosérum ramassé, soit 9 millions de litres collectés sur le territoire du Contrat de Rivière Haute Dordogne), stockage/épandage (concerne 20% des exploitations), consommation par les animaux (concerne 82 producteurs dont 37% le donnent aux bovins et 29% aux porcs).

⇒ L'existence de **nombreux projets de restructuration** chez les jeunes exploitants permettant d'assurer l'avenir, mais nécessitant un accompagnement efficace (21% des producteurs fermiers ont un projet de modernisation des

installations, ceci est très rare de trouver un tel taux de projets dans le domaine agricole).

Pour rappel, l'étude aboutira à la proposition de techniques adaptées de traitement des effluents fromagers pour les différents territoires du contrat de rivière Haute Dordogne. Des **portes ouvertes** et des réunions d'animation sur les exploitations sont prévues fin septembre-début octobre 2005 dont 1 à la Tour d'Auvergne, 1 à Chastreix, 1 à Chanterelle, 1 à Apchon et 1 à Cheylade.

Une réunion de présentation de fin de phase 1 est prévue pour septembre 2005 pour l'ensemble du comité de pilotage.

C – Approche de l'impact des activités agricoles

D'après une étude préalable au contrat de rivière, l'eutrophisation de la retenue de Bort les Orgues est à 70 % due à des pollutions phosphorées d'origine agricole. Les effluents fromagers ne sont pas les seuls en cause.

La commission qualité des eaux, qui s'est réunie le 26 janvier 2004 en mairie de Murat le Quaire (63), a souhaité approfondir la problématique agricole. Un diagnostic sur l'activité agricole et ses impacts sur les milieux aquatiques a été réalisé.

Afin de ne pas générer d'interférence avec l'étude sur la gestion des effluents fromagers, la présentation de ce diagnostic sera présentée à la commission qualité des eaux après les résultats définitifs de l'étude effluents fromagers, c'est-à-dire fin 2005-début 2006.

1.1.4- Déchets

A – Décharges non autorisées

La circulaire du 23 février 2004 révèle l'existence de décharges non autorisées qui sont situées sur le territoire du Contrat de Rivière Haute Dordogne. Il s'agit de la décharge communale de Condat (15) et de la décharge de St Genes Champespe près d'Egliseneuve d'Entraigues (63). Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable demande à ce que ces décharges soient régularisées au plus tôt. Il rappelle aussi que les dépôts sauvages, c'est-à-dire les sites non exploités, doivent être supprimés.

B – Actions inscrites au contrat

Dans le cadre du programme d'actions, 2 résorptions de décharge sont inscrites dont celle de Riom es Montagne et celle de la Cascade du Sartre (commune de Cheylade) sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Gentiane.

Une étude du système de collecte des déchets flottants sur les barrages était inscrite au programme d'action du contrat, mais actuellement, aucun maître d'ouvrage ne s'est prononcé.

1.1.5- Ressource en eau potable

Les actions prévues au contrat de rivière concernent uniquement le Cantal. Nous sommes en attente des conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) du Cantal pour mieux orienter les actions dans ce domaine.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne ont lancé un défi territorial AEP avec le département du Cantal pour 2005 et 2006. Ce défi est mené en parallèle du schéma directeur d'eau potable du département afin de soutenir :

- l'élaboration de plans locaux de production, de distribution et de gestion de l'AEP sur le Département afin de définir un programme pluriannuel,

- la mise en œuvre opérationnelle d'actions,
- la mise en place de moyens humains d'accompagnement et d'appui technique.

Le SDAEP définit 9 secteurs prioritaires nécessitant des améliorations qualitatives dus à des problèmes bactériologiques et/ou des améliorations quantitatives dus à des manques d'eau potable.

Pour rappel parmi les 9 secteurs prioritaires du département, 3 sont situés sur le contrat de rivière Haute Dordogne (Riom es Montagne/Cheylade, Allanche et Murat),

Suite aux décisions des Elus, des ententes intercommunales pourront être mises en place dans un temps limité pour l'établissement d'un programme d'actions. Les communes membres de cette entente intercommunale pourront alors bénéficier d'aides supplémentaires du Département et de l'Agence de l'Eau (70 % pour les études et 70% pour les travaux) si et seulement si un plan local de production, de distribution et de gestion de l'AEP est réalisé au préalable sur le secteur d'étude.

1.1.6- Suivi de la qualité des eaux

Le suivi de la qualité des eaux de la première année du contrat a été réalisé en 2004 sous la maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR. L'analyse est en cours et sera présentée à la prochaine commission qualité des eaux.

Le suivi de la qualité des eaux de la deuxième année a démarré par une première campagne le 23 mars 2005. Seules des mesures sur les apports en azote et en phosphore dans la retenue de Bort les Orgues sont prévues : 6 campagnes de prélèvements sur 4 stations de mesures situées sur le Chavanon (Gare de Savennes), sur la Dordogne (pont de Chalameyroux), la Tialle (pont de la Pradelle) et la Rhue (pont des Faux Monnayeurs).

Par ailleurs le 12 décembre 2004 le comité de rivière s'est réuni par l'intermédiaire de la commission qualité des Eaux pour formuler un avis sur les questions importantes du district Adour Garonne dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE (Directive Cadre européenne).

1.2- Thème 2 : Dynamique fluviale

1.2.1- Commission Dynamique fluviale

La dernière commission Dynamique fluviale s'est tenue le 23 janvier 2004. La Commission souhaitait approfondir la réflexion sur les débits réservés, sur les petits obstacles, les crues et les étiages liés aux interactions entre l'amont et l'aval de la vallée de la Dordogne. Compte tenu des actions engagées et décrites ci-après, compte tenu de l'existence de comité de pilotage ou groupe de travail sur chacune de ces actions, il ne nous a pas semblé opportun de réunir spécifiquement la Commission.

1.2.2- Stabilisation du profil en long de la Haute Dordogne, restauration des berges, gestion des atterrissements et des inondations

Suite à la consultation de bureaux d'études en juillet 2004 et aux accords de financements de début 2005, le SIVOM Haute Dordogne a retenu le bureau d'étude

BIOTEC pour mener l'étude et la mise en œuvre d'une DIG (déclaration d'intérêt général) pour l'élaboration d'un programme global d'intervention sur la Dordogne et une partie des affluents situés sur les communes du Mont Dore, de la Bourboule et de Murat le Quaire (construction de seuils noyés et semi noyés, protections longitudinales, entretien et restauration des berges, élimination de la Renouée du Japon). La réunion de démarrage s'est tenue le 17 mars 2005.

Le bureau d'étude BIOTEC a réalisé les investigations de terrain en mai et juin 2005 et présente le résultat du diagnostic au comité de pilotage le 29 juin prochain. Des propositions de hiérarchisation des problèmes (dont la sécurité) et des travaux à réaliser seront discutés. La mise à l'enquête publique est prévue en septembre 2005 et les premiers travaux pourraient commencer au printemps 2006.

1.2.3- Gestion des débits des retenues de la Haute Dordogne

- **Lac de la Crégut**

Le groupe de travail, mis en place depuis octobre 2003 concernant la problématique d'envasement et d'eutrophisation du Lac de la Crégut, s'est réuni le 10 février 2005 à la Sous Préfecture de Mauriac dans le Cantal.

Cette réunion technique a permis de finaliser le cahier des charges et le plan de financement d'une étude qui déterminera l'existence ou non d'une eutrophisation et d'un envasement du lac de la Crégut. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes Sumène Artense et les demandes de financement ont été envoyées aux différents partenaires financiers (Région Auvergne, Conseils Généraux du Cantal et du Puy de Dôme, Agence de l'Eau Adour Garonne et EDF). La consultation de bureaux d'études a été faite et l'étude devrait démarrer, sous réserve des accords de financement, à l'automne prochain (diagnostic sur le bassin versant naturel et artificiel du lac de la Crégut et propositions de solutions techniques et financières).

Pour rappel, le lac de La Crégut fait partie de l'aménagement hydroélectrique de la Haute-Tarentaine, construit et exploité par EDF depuis le début des années 70.

- **Barrages de l'Eau Verte, de Brumessange et de Champs sur Tarentaine**

Le programme d'actions du contrat de rivière prévoit 3 actions sur le bassin versant de la Tarentaine concernant les ouvrages hydroélectriques d'EDF (barrage de Brumessange et barrage de l'Eau Verte) et d'un privé (barrage de Champs sur Tarentaine). La première action concerne le passage anticipé du débit réservé du 1/40^{ème} du module au 1/10^{ème} du module sur le barrage de l'Eau Verte et les deux autres actions correspondent à des aménagements pour le franchissement piscicole sur les barrages de Brumessange et de Champs sur Tarentaine.

Afin d'assurer une cohérence à l'échelle de la vallée, il a été proposé à EDF de réaliser une étude pour mener un bilan du contexte piscicole et de sa gestion sur l'ensemble du bassin versant de la Tarentaine afin de définir le potentiel piscicole et le gain lié à l'augmentation du débit réservé en aval du barrage de l'Eau Verte et de Brumessanges.

Une rencontre avec EDF, les Fédérations de Pêche du Cantal et du Puy de Dôme, a eu lieu le 25 mars 2005 afin de discuter de cette étude. La maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par EDF. En accord avec les différents partenaires, une proposition de cahier des charges a été élaborée par EDF et est en cours d'analyse par les Fédérations de Pêche. Le chiffrage de l'étude et le plan de financement sont aussi à préciser.

1.3- Thème 3 : Espèces et milieux

1.3.1- Les espèces et milieux naturels

Le territoire du Contrat de Rivière compte des milieux et des espèces naturels d'intérêt national voir européen. Afin de garantir le maintien de ce potentiel, des actions s'engagent pour lutter contre la banalisation des milieux (espèces invasives) et pour veiller à la préservation des espèces et espaces remarquables (connaissance précise par la cartographie et la mise en place d'outils de gestion) :

- **préservation des milieux remarquables.** Des premiers contacts ont été pris afin d'engager une stratégie d'actions cohérente avec les différents partenaires : une convention EPIDOR/Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a été signée depuis mars 2005 et prévoit la réflexion autour de cet axe (une convention du même type doit aussi être discutée avec le Parc Millevaches Limousin), une rencontre CEPA/Parc des Volcans et EPIDOR est prévue le 5 juillet. Elle devrait permettre d'engager plus significativement les prochaines interventions
- **préservation de la loutre.** Comme prévu par la Commission Espèces et Milieux en juin 2004, une sensibilisation et une information par diffusion de la plaquette loutre auprès de toutes les Collectivités était prévue en 2005 ainsi que la réalisation d'une réunion d'information ouverte au public. Une rencontre du CEPA, du CREN Limousin, des 2 parcs naturels régionaux et des Agences de l'eau durant l'été ou en septembre prochain pourrait préciser et structurer cette journée d'information.

1.3.2- L'entretien des cours d'eau

A ce jour seules 5 Collectivités ont la compétence « entretien et restauration de berges » sur une quinzaine de Communauté de Communes:

- 3 possèdent des techniciens rivières (**Communautés de Communes Sancy Artense, Communautés de Communes Sumène Artense, Communautés de Communes Pays de Gentiane**), mais l'entretien des cours d'eau est souvent une préoccupation mineure par rapport aux autres compétences des collectivités,
- 1 possède un technicien rivière (**Communauté de Communes Ussel Meymac**). Elle a engagé une étude préalable à la mise en œuvre d'une DIG (déclaration d'intérêt général) depuis le 19 avril 2005.
- 1 ne possède pas de technicien rivière (**SIVOM Haute Dordogne**) mais a acquis les compétences depuis début 2004. La Collectivité a engagé une étude préalable à la mise en œuvre d'une DIG (déclaration d'intérêt général) pour l'élaboration d'un programme global d'intervention sur la haute Dordogne (territoire des communes du Mont Dore, de la Bourboule et de Murat le Quaire) depuis le 17 mars 2005 (voir paragraphe Dynamique fluvial, stabilisation du profil en long de la Dordogne).

1.1.3- Les étangs ou plans d'eau

Suite à la demande du dernier comité de rivière Haute Dordogne, une réflexion s'est engagée sur le bassin versant de la Ramade et ses étangs.

A l'initiative des communes de Giat et de Flayat, des réunions de concertation se sont tenues avec les différents partenaires techniques et financiers du territoire afin de trouver des solutions pour lutter contre le problème d'eutrophisation du plan d'eau de la Ramade. La Présidente et l'Animateur de la commission Espèces et milieux ont été conviés à cette concertation. Aussi, afin d'aider et conseiller les Collectivités, une étude diagnostique du plan d'eau de la Ramade et de son bassin versant va être menée. Une proposition de cahier des charges a donc été présentée à toutes les Collectivités situées

sur le bassin versant de la Ramade afin de faire partager la difficulté d'un développement touristique avec une dégradation de la qualité des eaux sur un territoire intercommunal, interdépartemental et interrégional, et, créer un lien entre les acteurs de ce même bassin. Ces rencontres constructives ont permis de déterminer le maître d'ouvrage de l'étude et préciser le plan de financement de l'étude. La commune de Giat est maître d'ouvrage de l'opération en partenariat avec la commune de Flayat et les Communautés de Communes des Sources de la Creuse, du Haut Pays Marchois et Haute Combrailles qui participeront financièrement à l'étude au prorata du nombre d'habitant sur leur territoire respectif. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne financerait à hauteur de 60%, les Conseils Régionaux Auvergne à 5% et Limousin à 5%, les Départements du Puy de Dôme à 5% et de la Creuse à 5%. Dès réception des délibérations des Communautés de Communes sur leur participation financière à l'étude, le maître d'ouvrage réalisera une consultation de bureau d'études et enverra le dossier de demande de financement.

Cependant le dernier comité de rivière du 30 septembre 2004 avait aussi souhaité :

- une amélioration de la coordination et de la concertation entre les 4 DDAF, MISE, etc... afin d'homogénéiser leurs propositions et leurs priorités sur la problématique des étangs.
- une homogénéisation des inventaires entre les Services de l'Etat (DDAF, MISE, DIREN) et les Parcs Naturels régionaux du territoire du contrat.
- une meilleure évaluation des attentes et des besoins des usagers vis-à-vis des étangs et de la société environnante afin de mieux appréhender les enjeux sociaux et aboutir à des améliorations techniques de gestion et d'équipement des étangs du territoire (enquête sociologique).

A ce jour, nous n'avons pas eu connaissance de concertation entre les services de l'Etat des 4 départements concernés par le territoire du contrat de rivière.

1.4- Thème 4 : Mise en valeur touristique

1.4.1- Aménagement des sources de la Dordogne

La mairie du Mont Dore assure la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation des sources de la Dordogne et leur marquage symbolique. L'objectif de cette opération est la reconquête paysagère et la valorisation touristique des sources de la Dordogne sur trois zones d'étude : le périmètre immédiat des sources, la zone périphérique jusqu'au parking de la station de ski, la zone aval s'étendant jusqu'à la ville du Mont Dore.

Les derniers accords de financement de cette étude ayant été obtenus en décembre 2004, la consultation de bureaux d'études a été engagée en janvier 2005 et le choix du prestataire, VSP/Compagnie Taxi Brousse, en mars dernier.

L'étude se déroule en 2 phases simultanées : l'aménagement (étude de faisabilité, analyse, choix) et la communication (exposition de médiation afin de générer une ré-appropriation sociale des sources de la Dordogne et de la rivière sur le bassin versant de la Haute Dordogne et d'informer régulièrement le public sur l'état d'avancement du projet de valorisation des sources de la Dordogne et de sa périphérie).

Suite à la réunion de démarrage du 14 avril 2005, le bureau d'études présente les premiers résultats de son investigation le 23 juin à l'ensemble des membres du comité de pilotage. Le rendu de l'étude avec un projet d'aménagement et de communication détaillé techniquement et financièrement sera présenté en octobre 2005. Les premiers travaux devraient commencer au printemps 2006.

1.4.2- Sentier de randonnées des sources aux sources

Un projet d'aménagement d'un sentier de randonnée des sources de la Dordogne aux sources est en cours de réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Sancy. Cet aménagement se présentera sous forme de scénobalade ou mise en scène d'une légende sur le sentier de randonnée longeant la Dordogne entre les bourgs du Mont Dore et de la Bourboule. A ce jour la Collectivité n'a toujours pas pris de décision sur l'aménagement proposé.

1.4.3- Développement de l'activité pêche

La réflexion sur le développement de l'activité pêche sur le territoire du contrat de rivière n'a pas avancé depuis le dernier comité de rivière.

1.4.4- La retenue de Bort les Orgues et les affluents

Les élus du pourtour de la retenue de Bort les Orgues, de l'axe Dordogne, de l'axe Rhue et de l'axe Chavanon sollicitent de plus en plus l'animation du Contrat de Rivière Haute Dordogne pour les aider dans la mise en valeur touristique de la retenue de Bort les Orgues et des axes Dordogne – Chavanon - Rhue. Ils ont de nombreux projets qui s'intègrent dans les objectifs du contrat de rivière Haute Dordogne et de la Charte vallée Dordogne, notamment par la convention interrégionale vallée Dordogne vision 2000 avec le développement d'une itinérance douce sous forme de voies vertes autour de voies bleues.

Bien que cela ne soit pas inscrit au programme d'actions du contrat, cette action de coordination du territoire autour de la retenue de Bort les Orgues semble être un point central du développement touristique du territoire. C'est pourquoi le comité de rivière du 30 septembre 2004 a décidé d'intégrer le Syndicat Val Bort au bureau et au Comité de Rivière Haute Dordogne. Cette structure regroupe toutes les communes du pourtour de la retenue de Bort. Elle pourrait coordonner et harmoniser les différents projets de développement touristique autour de la retenue de Bort les Orgues de manière cohérente.

Des propositions de réflexions stratégiques seront discutées lors du comité de rivière de juin 2005.

1.4.5- Commission Paysage et développement touristique

La dernière réunion de la commission paysage et développement touristique s'est tenue en janvier 2004. Un rapport synthétique est en cours d'élaboration (diagnostic et proposition) afin de présenter un document de travail complet à la prochaine rencontre de la commission qui pourrait se tenir à l'automne prochain.

1.5- Thème 5 : Le suivi et animation

1.5.1- Outils de communication du contrat de Rivière

**** Lettre du Comité de Rivière :***

La lettre n°2 a été diffusée en novembre 2004 en 4 000 exemplaires à tous les partenaires, toutes les communes, Communautés de Communes, ..., et les écoles du territoire.

La lettre n°3 est en cours d'élaboration. Elle sera envoyée en 4000 exemplaires à toutes les communes et à tous les partenaires du Contrat de Rivière Haute-Dordogne.

Les lettres 1 et 2 sont téléchargeables sur le site INTERNET d'EPIDOR :
www.ept-dordogne.fr.

*** Dossier du Contrat de Rivière :**

Suite à la demande du comité de rivière du 15 janvier 2004, la duplication et la diffusion du dossier définitif du contrat de rivière et de l'atlas à tous les partenaires (Collectivités et écoles du territoire du contrat) a été réalisée dans le cadre de la rubrique communication année 2 du contrat.

Les envois aux collectivités et partenaires techniques ont été effectués le 20 mai 2005. Les envois aux écoles situées sur le territoire sont en attente des autorisations respectives des Inspections académiques des 4 départements concernés par le contrat de rivière.

1.5.2- Site INTERNET

Une page sur le contrat de rivière Haute Dordogne est en ligne sur le site INTERNET d'EPIDOR depuis juin 2004 : www.eptb-dordogne.fr dans la rubrique « ACTIONS ». Le dossier définitif, l'atlas, la liste des communes, etc... sont téléchargeables à partir de ce site. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques afin de faire évoluer le site.

1.5.3- Permanence du contrat de rivière en mairie du Mont Dore (63)

La permanence en mairie du Mont-Dore est effective depuis février 2004 tous les premiers mardi de chaque mois.

Les horaires d'ouverture sont : 10h-12h et 14h-16h
sur RDV le matin et libre l'après-midi

Le bilan est :

2004	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
Nombre de permanence	1	1	1	1	1	1	1
Nombre de rencontre lors des permanences	2	2	4	5	4	1	2

2005	janv	févr	mars	avril	mai	juin
Nombre de permanence	1	1	1	1	1	1
Nombre de rencontre lors des permanences	3	4	2	5	2	3

1.5.2- Animation du contrat de Rivière

La répartition des tenues de réunions sur l'année 2 du contrat de rivière (juin 2004 à juin 2005) est la suivante :

Thème	Qualité des eaux	Quantité d'eau	Espèces et Milieux	Mise en valeur Touristique	Animation	Total
Nombre de réunion	27	11	13	11	23	91

La répartition de ces tenues de réunions varie selon les thèmes abordés du contrat de rivière. Les deux volets les plus concernés sont l'animation et l'amélioration de la qualité de l'eau.

ANIMATION PARTICULIERE : Remue ménage sur la Dordogne

Un week-end Remue ménage sur la Dordogne a été organisé du 4 au 8 mai 2005 sous la maîtrise d'ouvrage du SIVOM Haute Dordogne et avec l'aide de l'Association Remue ménage sur la Dordogne. L'objectif de cette manifestation était de créer un espace d'échange entre acteurs de la vallée, sensibiliser la population à la protection et à la gestion de l'eau et de leur environnement, information sur les projets des Collectivités sur le territoire, valoriser une image de qualité de la vallée de la Dordogne et de ses sources.

Pour cela l'Association a organisé avec l'aide de différents partenaires et acteurs de la vallée : du nettoyage des berges des cours d'eau, de l'animation, des conférences, des stands, etc...

Le Contrat de Rivière a été sollicité pour aider à cette organisation dans la mise en place d'un circuit de l'eau dans la ville (visites d'un captage d'eau potable, d'un réservoir, de réseaux d'assainissement collectif (regards, déversoir d'orage) et de la station d'épuration), la réalisation d'un stand contrat de rivière et projets des Collectivités (affiche, diaporama) et une conférence sur le contrat de rivière suivi de la présentation des projets en cours par les Elus de la Vallée.

La sensibilisation du grand public lors de ce week-end est positive : 24 personnes étaient présentes pour le circuit de l'eau dans la ville ainsi que 30 personnes pour la conférence (pour information 200 personnes ont visité les stands lors du week-end).

2 - Bilan financier du Contrat de Rivière Haute Dordogne

2.1 Prévisions

Sur les **130 actions** du programme d'actions du contrat de rivière signé en juin 2003 :

- 62 actions étaient prévues pour l'année 1 (73 % du budget global du programme),
- 62 actions étaient prévues en année 2 (25% du budget total du programme)

2.2 Bilan de juin 2004 à juin 2005

Globalement sur les **124 actions prévues pour les années 1 (juin 2003 à juin 2004) et 2 (juin 2004 à juin 2005)**:

- 40 actions sont en cours (les mêmes que celles de l'année 1),
- 9 actions sont terminées (8 étaient terminées en année 1 car elles étaient déjà engagées avant la mise en œuvre du programme d'actions)

Le **bilan financier** est:

Thème	total prévisionnel pour les 5 années du contrat (K€HT)	total réalisé fin juin 2004 (K€HT)	Taux d'engagement (%)	Total restant (K€HT)
Amélioration de la qualité des eaux	11 624	7 928	68	3 696
Dynamique fluviale	734	41	6	693
Espèces et milieux	1805	92	5	1 713
Mise en valeur touristique	980	263	27	717
Suivi et animation	206	100	49	106
TOTAL	15 349	8 425	55	6 924

Thème 1 : Qualité des eaux

Sur un programme initial de 15 349 K€, 7 928 K€ ont été réellement engagés soit un taux de réalisation pour ce thème de 68 % pour les années 1 et 2.

Thème 2 : Dynamique fluviale

Sur un programme initial de 734 K€, 41 K€ ont été réellement engagés soit un taux de réalisation de 6% pour les années 1 et 2.

Thème 3 : Espèces et milieux

Sur un programme initial de 1 805 K€, 92 K€ ont été réellement engagés soit un taux de réalisation de 5 % pour les années 1 et 2.

Thème 4 : Mise en valeur touristique

Sur un programme initial de 980 K€, 263 K€ ont été engagés soit un taux de réalisation de 27 % pour les années 1 et 2.

Thème 5 : Suivi et animation du Contrat de Rivière

Sur un programme initialement prévu de 206 K€, 100 K€ ont été engagés soit un taux de réalisation de 49 % pour les années 1 et 2.

Le taux global d'engagement financier des actions est de 55 % à la fin juin 2005. 8 425 000 € sont engagés par rapport aux 15 349 000 € programmés en juin 2003. Il reste donc 6 924 000 € à investir pour reconquérir la qualité de l'eau sur le territoire, améliorer la gestion des cours d'eau, préserver le patrimoine exceptionnel des espèces et des milieux et développer la mise en valeur touristique du territoire.

Compte tenu des prévisions de 95 % d'engagement financier pour les années 1 et 2, ce taux de 55 % reste un bon taux d'engagement financier des actions par les maîtres d'ouvrage.

Néanmoins il est important de souligner que les maîtres d'ouvrage se sont fortement mobilisés lors de la première année avec 53% d'engagement financier correspondant aux actions les plus prioritaires du contrat. Pour l'année 2, on constate un ralentissement des engagements de la part des maîtres d'ouvrage avec uniquement une augmentation de 2%.

Il est cependant important de signaler que des maîtres d'ouvrages se sont dès à présent engagés pour lancer leur action durant l'année 3, de juin 2005 à juin 2006 (étude de la Ramade et de son bassin versant (63 et 23), études de zonages d'assainissement de Bagnols et de St Sauves (63), création d'une station d'épuration et réhabilitation des réseaux d'assainissement de Condat (15), réhabilitation des réseaux d'assainissement des communes du Mont Dore et de la Bourboule (63)).

COORDONNEES

L'ANIMATRICE DU CONTRAT DE RIVIERE HAUTE DORDOGNE

Viviane BATTU

Adresse :

EPIDOR - Antenne de Mauriac
BP22
Place Gambetta
15 200 MAURIAC

Tél : 04.71.68.01.94

Fax : 04.71.68.01.96

Mél : v.battu@eptb-dordogne.fr

Site INTERNET

www.eptb-dordogne.fr

Page contrat de rivière dans la rubrique « ACTIONS »